

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 19 décembre 2022, à compter de 19h00, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:

Yvon Forget, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et greffière-trésorière, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

**2022-12-417**

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPROUVER** l'ordre du jour tel que présenté:

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Régie incendie
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2022-12-418

## RÉGIE INCENDIE

**ATTENDU** l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC d'Antoine-Labelle le 4 avril 2022;

**ATTENDU** la volonté de la Municipalité de Ferme-Neuve à respecter les actions du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé;

**ATTENDU** les responsabilités des municipalités en sécurité incendie et les enjeux en ressources matérielles et humaines afin d'atteindre les nouvelles actions du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé;

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve a participé aux différentes rencontres de travail et d'information sur le développement du projet d'entente intermunicipale de la régie;

**ATTENDU** que l'entente municipale proposée a été validée par les instances légales de la FQM;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'ACCEPTER** d'adhérer à l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale.

**D'ACCEPTER** de faire partie intégrante de la nouvelle régie.

**QUE** le conseil nomme la mairesse, Madame Diane Sirard, en tant que membre du C.A. provisoire de la régie et Monsieur Sylvain Leduc à titre de membre substitut;

**QUE** le conseil accepte que le C.A. provisoire de la régie entame des actions pour l'affichage de postes et l'embauche de ressources nécessaires au bon fonctionnement de la régie.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2022-12-419

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 19 décembre 2022 soit levée. Il est 19h06.

ADOPTÉE

---

DIANE SIRARD,  
Mairesse

---

BERNADETTE OUELLETTE,  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Diane Sirard,mairesse